



Expertise en batiment après sinistre litigieuse selon moi

Par **marcel27**, le **16/10/2017** à **13:58**

Bonjour et d'avance merci,rnrnJ'ai subi un sinistre incendie. L'assurance a dépêché un expert.Le sinistre c'est déclaré au niveau du meuble plaque cuisson+four. Meuble détruit+electroménager+plan de travail et credence mural au niveau de ce ce meuble.Prise en charge totale OK! Ou je considère que cela ne va plus c'est que les matériaux assez ancien concernant crédence et plan de travail ne se trouve plus, donc contraint de refaire avec d'autres produits. Oui mais a droite de ce meuble (pris en charge) se trouve accolé un MEUBLE HAUT AVEC FRIGO, et ensuite le plan de travail se poursuit avec évier sur 2.3 m ainsi que crédence identique a celle origine sinistrée, ainsi qu'un ilot aussi séparé, et avec même matériaux.L'expert refuse de prendre le tout, car il prétexte que la partie sinistrée est séparée du reste par un meuble HAUT.Mais soutient il par écrit, s'il n'y avait pas eu ce meuble haut, J'AURAI DU (ses mots) tout prendre. Donc par ce que le Frigo est la je dois avoir une cuisine dépareillée, ou faire le reste a ma charge, et si le frigo avait été a l'autre bout je n'aurais rien eu a déboursier tout aurait été prit en charge.Alors quand on voit aujourd'hui certaines cuisines parfois luxueuses totalement en deux 3 ou voir 4 parties, si un sinistre identique se produit dans 10 ans et matériaux introuvables ! ! ! ! ...Y a t il une règle ou l'expert dans ce cas ne doit pas tenir compte de la coupure, mais de l'uniformité de la cuisine ? Bien cordialement

Par **chaber**, le **17/10/2017** à **07:50**

bonjourrnrnVotre préjudice complémentaire est plus esthétique que sinistre direct. Il fait relire votre contrat rnrnDe même si vous avez une garantie honoraires d'experts vous pouvez vous

rapprocher d'un expert d'assuré dont les honoraires devraient être pris en charge à 50% (selon les contrats) par votre assureur